

Le syndicat CFTC Caisse des Dépôts vous informe. Sans Bureau Fixe ? Flex-office ? Fiers Lieux ?

Le télétravail s'est particulièrement développé dans notre établissement depuis la COVID .

Le télétravail entraîne une réorganisation de nos espaces de travail afin de ne pas laisser de mètres carrés vides et ou inexploités. Le syndicat CFTC peut le comprendre et même l'approuver lorsque les choix sont judicieux, qu'ils n'entraînent pas d'effets négatifs sur les individus et ne complexifient pas leurs conditions de travail.

Après avoir attendu des personnels qu'ils s'approprient les bureaux qu'ils occupaient, en apportant photos des enfants, plantes vertes, posters. Après avoir cloisonné, décroisonné et encore cloisonné nous voici dans le règne de la convivialité forcée.

Les conséquences heureuses et malheureuses du télétravail sur les agents n'ont pas encore été toutes relevées, ni les leçons tirées. Un peu d'attention aux conditions de travail, et aux personnes s'il vous plait !!

La CDC a-t-elle vraiment pris en compte tous les paramètres ?

Le syndicat CFTC pose cartes sur table :

- Ceux qui proposent les « sans bureau fixes » sont rarement ceux qui vont le vivre tous les jours. C'est presque toujours le contraire, les décideurs gardent des bureaux sinon individuels ou au moins cloisonnés.
- Regrouper les personnels certains jours sur site pour créer de la cohésion ? Pourquoi pas ? mais comment justifier sur site désormais le manque de chaises ? de bureaux ?
- Pour quelles raisons le choix des casiers bien trop petits avec des systèmes d'ouvertures aléatoires a été fait ?
- Pour quelles raisons les caissons à roulettes qui pouvaient être déplacés ont ils tout simplement été abandonnés dans la plupart des cas ?
- Pourquoi dans les bureaux partagés de la Caisse des Dépôts les personnels sont-ils obligés d'avoir des cartons pour y déposer leurs affaires de travail, des cartons pour y déposer leurs déchets ? etc...

Au syndicat CFTC, nous nous interrogeons et nous inquiétons aussi des personnels, nombreux, qui ne souhaitent pas s'inscrire pour les raisons qui ne regardent qu'eux dans le mode télétravail ou de ceux dont les fonctions sont incompatibles avec le travail à distance.

Ne seraient-ils pas les grands oubliés du dispositifs, eux, qui chaque jour sont obligés de subir l'organisation à la mode ?

C'est ainsi que le télétravail vient dégrader le travail sur site : une régression due à la paresse intellectuelle de nos chefs à plumes.

Inadaptés ? Rétrogrades ? NON mais oubliés, OUI ! y compris d'ailleurs lors du versement de la prime journalière (ridicule) accordée aux télétravailleurs mais à aucun moment envisagée pour les personnels sur site . Prime qui ne serait, avouons-le, qu'une moindre compensation face à la dégradation de nos conditions de travail.

Quelle est cette entreprise qui promet dans les médias (voir la quotidienne TF1 du 26 janvier 2023) un établissement public à la pointe et qui dans le même temps propose des bureaux qui n'en sont pas ? qui n'en sont plus ? Le syndicat CFTC n'ose penser qu'il y a 2 vitesses dans cette maison, des bureaux 2.0 et ...les autres !

Si notre direction souhaitait décourager ses personnels de travailler sur site, elle ne ferait pas différemment. Passer aux bureaux flexibles ou sans bureau fixe uniquement pour des considérations financières est une erreur. En effet, cette décision doit être accompagnée par un véritable changement de culture managériale en profondeur, une évolution vers plus de confiance, de responsabilisation.

Une évolution capitale de notre point de vue afin de créer de l'adhésion auprès des personnels et assurer la réussite de ce mode d'organisation mais qui manque cruellement aujourd'hui à la Caisse des Dépôts !

BESOIN D'INFORMATIONS ?

Notre site syndical internet: <https://www.cdccftc.fr/>

Valérie RUBA-COUTHIER

0788028179

syndicat.cftcpublic@caissedesdepots.fr

